

Mémoire de Maîtrise

Méthode phénoménologique, affectivité et éthique chez Henry et Levinas

Nicolás Garrera

Résumé

Le présent *Mémoire* constitue un moment d'un projet plus vaste cherchant à élaborer l'idée d'une éthique phénoménologique. Notre but est ici assez modeste et exclusivement « préparatoire ». En effet, il s'agit d'interroger les philosophies de Michel Henry et de Emmanuel Levinas par rapport à trois sujets qui sont étroitement liés et qui constituent des jalons essentielles dans une éthique phénoménologique : méthode phénoménologique, affectivité et expérience éthique.

Nous commençons notre itinéraire en examinant « La méthode phénoménologique chez Henry » (§I). Il s'agit en premier lieu de penser la relation étroite entre la conception henryenne de la méthode phénoménologique et la notion de « vie » autour de laquelle s'articule son « système » philosophique. Dans la troisième section de ce chapitre (§I.3), nous présentons nos réservations par rapport à l'idée henryenne selon laquelle la vie n'est pas seulement le principe ontologique et phénoménologique ultime, mais aussi, et surtout, le principe *herméneutique* absolue à partir duquel on pourrait s'expliquer la totalité du réel. Cette idée – laquelle situe au cœur de la phénoménologie matérielle une double réduction (de l'être à l'apparaître et de l'apparaître à l'apparaître de l'apparaître – la vie *qua* vie –) – devient pour nous un obstacle insurmontable lorsqu'il s'agit de penser l'expérience tout court. En effet, dans le §II, « Le problème de l'expérience dans la phénoménologie matérielle », nous soutenons que ce qui est finalement « mis hors jeu » par la double réduction henryenne n'est rien d'autre que l'expérience elle-même.

Le propos de la troisième partie, « La phénoménologie transcendantale en face de l'expérience éthique », est de montrer que la phénoménologie transcendantale, dans sa variante eidétique, est insuffisante à penser ce qui est propre de l'expérience éthique – ce que nous appelons « le réel-éthique » –.

Finalement, dans la quatrième partie (« L'expérience éthique comme événement et source de normativité »), nous interrogeons la notion d'expérience éthique à partir de sa thématization chez Levinas mais en la réélaborant autour de deux thèses : (i) l'expérience éthique est d'ordre événementiel et (ii) elle est la source, l'origine même de toute normativité. Ainsi, nous décrivons l'expérience éthique comme l'expérience traumatique de la confrontation avec la Loi entendue comme l'appel originnaire d'autrui à répondre pour sa mortalité et vulnérabilité. Trois qualités décisives de la Loi sont mises en évidence : son universalité, sa singularité, et sa contingence.